



► Compte rendu des travaux

3F

Conférence internationale du Travail – 109^e session, 2021

Date : 17 décembre 2021

Séance plénière: Rapports sur les pouvoirs

Samedi 11 décembre 2021, 12 h 35

Président: M. Zniber

Présentation du quatrième rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, dont la Conférence prend note

Le Président

(original anglais)

Je vous invite à examiner le quatrième rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, qui a été publié le 8 décembre 2021 dans le *Compte rendu des travaux* n° 3E.

Permettez-moi de rappeler que le bureau de la commission est composé de M. Juan Pablo Schaeffer (Chili), président, M. Fernando Yllanes Martínez (Mexique), vice-président employeur, et M^{me} Amanda Brown (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), vice-présidente travailleuse.

Je donne maintenant la parole au président de la Commission de vérification des pouvoirs, M. Juan Pablo Schaeffer, qui va présenter le quatrième rapport de la commission.

M. Schaeffer

Président de la Commission de vérification des pouvoirs

(original espagnol)

J'ai l'honneur et le plaisir de présenter à la plénière de la 109^e session de la Conférence internationale du Travail le quatrième rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

Ce rapport contient les conclusions relatives à une protestation, une plainte et deux communications examinées par la commission depuis l'adoption de son troisième rapport le 16 juin, ainsi que celles relatives à la question de la représentation du Myanmar.

La commission a relevé que 181 États Membres étaient encore représentés pendant la deuxième partie de la session de la Conférence, et que ce nombre est le plus élevé jamais enregistré. Le nombre total de participants a légèrement augmenté depuis le mois de juin, avec quelque 4 500 personnes accréditées, après que 80 États Membres ont modifié leurs

délégations en vue de cette deuxième partie de la session. La proportion globale de femmes déléguées et conseillères techniques a elle aussi connu une légère hausse, passant de 38,3 pour cent à 38,9 pour cent.

Toutefois, cinq délégations sont restées incomplètes, dont deux exclusivement gouvernementales, deux sans délégué des travailleurs et une sans délégué des employeurs. La commission regrette d'autant plus cette situation que l'intervalle entre la première partie de la session de la Conférence et sa deuxième partie aurait dû permettre aux Membres de désigner les délégués manquants et que la forme virtuelle de la présente session rendait inutile tout déplacement à Genève.

En ce qui concerne la question de la représentation du Myanmar, la commission avait décidé en juin qu'elle resterait saisie de la question et pourrait se réunir de nouveau, notamment au cas où la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale prendrait une décision avant la clôture de la présente session.

De fait, l'Assemblée générale des Nations Unies s'est réunie le 6 décembre et a approuvé la recommandation de sa Commission de vérification des pouvoirs de reporter la décision sur les pouvoirs des représentants du Myanmar à sa session en cours. Par conséquent, la commission a finalement décidé qu'aucun délégué du Myanmar ne serait accrédité à la 109^e session de la Conférence internationale du Travail.

Ce rapport énumère en outre les faits nouveaux survenus au sein de l'OIT concernant le Myanmar depuis juin dernier, notamment l'adoption le 19 juin par la Conférence de la Résolution pour le rétablissement de la démocratie et le respect des droits fondamentaux au Myanmar. Il fait état par ailleurs de six assemblées et conférences de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions qui, entre juin et aujourd'hui, ont adopté quasiment la même position que la commission concernant les pouvoirs du Myanmar.

La commission a en outre examiné certaines questions liées aux particularités de la présente session de la Conférence, à savoir qu'elle s'est tenue sous une forme virtuelle et en deux parties distinctes. Ainsi, même si la forme virtuelle de la session laissait supposer qu'il n'y aurait pas matière à ce que des plaintes pour non-paiement des frais de voyage et de séjour soient soumises, la commission a été saisie d'une plainte alléguant qu'une délégation avait été invitée à se rendre dans une autre ville du pays concerné pour suivre les travaux de la Conférence et que gouvernement n'avait pas entièrement couvert les frais correspondants. La commission n'a toutefois pas examiné la plainte, car les plaignants l'ont retirée.

En conclusion, Monsieur le Président, je souhaiterais souligner que cette deuxième partie de la session, pendant laquelle la commission a pu traiter des questions moins habituelles, a confirmé, une fois encore, l'importance du rôle qu'elle joue, par sa nature tripartite, en tant que garante de la composition tripartite des délégations.

Enfin, permettez-moi d'exprimer mes sincères remerciements à mes collègues et vice-présidents employeur et travailleuse, M. Fernando Yllanes Martínez (Mexique) et M^{me} Amanda Brown (Royaume-Uni). L'équipe tripartite que nous formions s'est je crois dignement acquittée de la tâche qui lui incombait, et ce quatrième rapport rend compte de notre unanimité.

Je tiens également à remercier les membres du secrétariat de notre commission, y compris les traducteurs, qui ont travaillé en coulisse pour appuyer nos travaux.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, j'ai maintenant le privilège de vous remettre le rapport. Je vous remercie de votre attention.

Le Président (original anglais)

La Commission de vérification des pouvoirs a adopté son quatrième rapport à l'unanimité de ses membres et demande à la Conférence de prendre note de son contenu, tel que publié dans le *Compte rendu des travaux* n° 3E.

Puis-je considérer que la Conférence prend note du rapport?

(La Conférence prend note du quatrième rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.)

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier les membres du bureau de la commission pour leur excellent travail. Comme l'a souligné le président de la commission, l'atmosphère de travail au sein de cette commission a été très constructive et les travaux ont été menés dans un esprit de collaboration fructueuse. Soyez-en une nouvelle fois remerciés.

(La Conférence poursuit ses travaux en séance plénière.)